

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA LOI VIOLÉE

Je ne me lasserai pas de signaler l'influence néfaste et les bévues monumentales de ces bureaux de la Guerre, — directions, comités, commissions, sections et inspections, — qui faussent les œuvres du Parlement et les actes du ministre par leur incurie volontaire et leur esprit rétrograde. Je ne cesserais d'en entretenir mes lecteurs que si, par extraordinaire, cette administration cessait elle-même d'aller à l'encontre des intérêts de la République et de l'armée. Mais il faudrait pour cela qu'elle fût entièrement réorganisée, transformée. Nous sommes encore bien loin de voir accomplir cette réforme nécessaire !

Voici un nouvel exemple de ce que font les bureaux.

On sait que, en vertu des dispositions de l'article 24 de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée, un jeune soldat peut, à la condition de subir avec succès, les épreuves d'un concours, devenir sous-lieutenant de réserve au bout de dix-huit mois. Il accomplit ensuite comme officier, avec tous les droits du sous-lieutenant (commandement, soldes, etc.) les six derniers mois du service de deux ans.

C'est là ; chacun en conviendra, un très réel privilège créé en faveur des jeunes gens instruits et d'un certain rang social qui leur a permis de se familiariser dès avant l'époque de leur enrôlement avec des exercices de sport assez voisins des exercices militaires et avec des habitudes de commandement que d'autres, pauvres diables, auront quelque peine à contracter. En outre, il ne faut pas perdre de vue que ce privilège entraîne pour les contribuables un sacrifice nouveau d'environ deux millions par an.

Mais il s'agit d'une institution de première importance ; il s'agit de pouvoir d'officiers en nombre suffisant ces masses énormes de soldats que les classes de réserve verseraient dans l'armée active en cas de guerre. Il suffit ! Ni le Parlement ni le pays n'ont jamais marchandé les subsides quand il s'agissait d'assurer la défense nationale.

On a donc voté cette nouvelle charge, mais à la condition, cela va sans dire, que le recrutement de ces sous-lieutenants de réserve fut entouré de toutes les garanties indispensables.

On avait compté sans les bureaux ! Quelles sont les garanties à rechercher, pour tout législateur, tout ministre, tout général ou tout citoyen de bon sens ? Elles sont faciles à déterminer ; les candidats doivent être évidemment choisis parmi les jeunes gens les plus intelligents et les plus instruits du contingent ; il faut en outre qu'ils aient du caractère et une aptitude certaine au commandement.

Et comment s'assurer qu'ils possèdent ces diverses qualités ? Rien de plus simple.

Pour constater l'instruction générale et l'intelligence des candidats, il suffisait de leur faire subir un examen écrit sérieux.

Pour se rendre compte de leur aptitude à commander et à conduire des hommes... (il n'y avait qu'à leur en donner à commander et à conduire, dès qu'ils ont eu le grade de caporal, un des plus délicats et des plus difficiles à exercer quoique ce soit le plus modeste de tous).

L'épreuve des grandes manœuvres, avec la somme d'énergie, d'initiative et d'instruction technique qu'elles exigent, aurait ensuite confirmé ou infirmé les premiers jugements.

On aurait même pu terminer toutes ces épreuves par un examen d'instruction militaire ; mais je crois qu'il eût été superflu après tant de constatations théoriques ou pratiques.

Au lieu de cela, savez-vous ce qu'on a fait ?

Les candidats, dont beaucoup étaient soldats de 2^e classe, ont été convoqués en août dernier, au chef-lieu du corps

d'armée. Ils y ont subi un examen d'instruction militaire qui a duré au maximum une heure et qui a servi à les apprécier au point de vue technique et au point de vue de l'aptitude au commandement.

Un examen écrit d'instruction générale, à la portée d'un mauvais élève de douze à treize ans a succédé à l'examen militaire ; il a donné lieu à des compositions qui ont été corrigées en Septembre par une Commission centrale.

Un point, c'est tout.

On ne sera pas, après cela, étonné d'apprendre que, parmi les élèves officiers de réserve qui, en ce moment, sont réunis dans des pelotons spéciaux, il s'en trouve qui ont à peine, au point de vue technique, l'instruction d'un élève-caporal médiocre et qui, au point de vue des connaissances générales mériteraient à peine le certificat d'études primaires ; car les bureaux sont parvenus, grâce à un astucieux tour de passe-passe, à annuler, dans le cas où il serait défavorable le résultat de l'examen écrit, pourtant si facile.

Voici comment ils ont procédé.

Le décret du 10 juin 1907, relatif au concours stipule, dans le dernier alinéa de son article 5 que les candidats seront éliminés, « s'ils ne réunissent pas le tiers des points pouvant leur être attribués au maximum pour l'ensemble des épreuves ». Mais, d'autre part, « l'instruction » du 10 juillet 1907 pour l'application de ce décret fixe à 75 la somme des coefficients de l'examen technique et à 25 seulement la somme des coefficients de l'examen d'instruction générale.

75 étant égal à trois fois 25, il en résulte qu'un candidat a pu passer un examen écrit à peu près nul et être admis quand même. Il lui a suffi d'avoir un examen militaire passable.

Et voilà comment des sous-officiers ayant dix ou quinze ans de service et des campagnes seront exposés demain à l'humiliation d'avoir pour chefs quelques-uns de leurs anciens élèves, moins capables à coup sûr, au point de vue militaire et qui ne posséderont même pas le prestige que donne une instruction générale supérieure !

Eien plus, ces candidats, qu'ils ont mis au port d'armes, sont dès à présent entrés dans les pelotons spéciaux avec le grade de sergent et sont déjà leurs égaux, avant de devenir leurs chefs, sans les valoir !

Mais, direz-vous, comment cela peut-il se faire, puisque certains de ces futurs sous-lieutenants étaient simples soldats au mois d'août dernier, que d'autres étaient caporaux nommés de la veille et qu'il existe une loi sur l'avancement selon laquelle nul ne peut être nommé sergent s'il n'a d'abord été caporal et s'il n'a pas accompli six mois de service dans ce dernier grade ?

Comment cela peut se faire ? Comment cette loi, qui existe en effet, se trouve impunément violée ?

Demandez aux « bureaux compétents ! »

Ne sont-ils pas les maîtres, dans notre République et ne dépend-il pas d'eux, et d'eux seuls, de gouverner l'armée comme ils l'entendent, par l'incohérence et la sottise ?

Ch. HUMBERT,

Sénateur de la Meuse.

Chambre des Députés

Séance du 27 janvier 1908

PRÉSIDENT DE M. BRISSON

M. Goniaux pose une question à M. Chéron au sujet de l'épidémie de méningite cérébro-spinale, qui a fait son apparition à Douai, il y a 15 jours. M. Chéron répond que la sollicitude du gouvernement ne fera pas défaut.

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur le Maroc.

MM. Raiberti, Deschanel, Tournade, Dubief et Delafosse prononcent de longs discours.

M. Pichon, ministre des affaires étran-

gères, répond à tous les orateurs : il est vivement applaudi.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

UNE LEÇON

Décidément, le peuple allemand s'applique à donner des leçons à M. Hervé et à ses compagnons de folie, qui ont fait de la Confédération générale du Travail un instrument funeste aux intérêts des ouvriers alors qu'il aurait pu leur être si utile !

L'année dernière, au Congrès de Stuttgart, les socialistes allemands traitaient ce triste cabotin plus durement qu'il ne l'a jamais été par la presse française. Ils refusaient nettement de se livrer en Allemagne à une propagande analogue à celle que cet ennemi du peuple mène chez nous.

Cette année, le peuple allemand s'agit et lutte pour obtenir le suffrage universel que M. Hervé et les énarbégumènes de la C. G. T. déclarent n'être qu'une « blague ». Leur opinion à ce sujet n'est d'ailleurs qu'une façon originale de dénigrer notre patrie que le monde entier envie pour les libertés qu'elle a su conquérir. Afin de justifier leur haine de la France, ils ont besoin de faire croire que notre pays est, de tous les pays du monde, le moins digne d'être aimé. Par là encore, ils s'accordent avec les pires réactionnaires — qui n'ont pas de meilleurs alliés — lesquels se plaisent à présenter la France comme la dernière des nations. Mais voilà que les ouvriers allemands, dont la C. G. T. nous vantait l'esprit pratique, mettent en œuvre toutes leurs forces pour obtenir, quoi donc ? un droit dont les Français jouissent pleinement depuis 60 ans.

Hervé déclarait qu'il n'y a, pour un ouvrier, aucun avantage à vivre en France plutôt qu'en Allemagne. Cela prouve à quel point cet homme a peu le sentiment de la dignité humaine puisqu'il ne fait aucune différence entre un citoyen libre de notre pays et un sujet soumis du Kaiser. Quoi qu'il en soit, les ouvriers allemands se chargent de lui démontrer que les progrès réalisés par notre République ne sont pas si négligeables puisqu'ils se font tuer dans les rues de Berlin pour la conquête de droits tels que le suffrage universel et la souveraineté du peuple qui sont les bases du régime politique français. C'est le monde entier qui désire ces libertés que nous avons chez nous. Mais, auprès de M. Hervé, le monde entier n'est qu'un niais et un imbécile ! Vous me direz que les Turcs et les Marocains s'en passent parfaitement. Les Turcs acceptent de vivre sous la domination d'un Abdul-Hamid et les Marocains, par crainte de manquer de maîtres, s'en choisissent plusieurs. Cela est vrai. Je ne disconviens pas que la mentalité de M. Hervé soit très proche de la mentalité turque. Et chacun sait que les Turcs et les Marocains sont des peuples de progrès !...

Eh ! bien, nous nous réjouissons de l'exemple donné par les ouvriers berlinois ! Nous voyons une preuve nouvelle que le peuple français fut bien un initiateur, un devancier et qu'il n'a point fait œuvre vaine à lutter, si longtemps avant les autres, pour donner à chaque citoyen le droit de participer à la direction des affaires de son pays !

Peu à peu, nous nous sommes habitués à l'exercice de ces libertés et de ces prérogatives. Aujourd'hui, elles font si bien partie de la vie nationale, elles sont si bien entrées dans nos mœurs, que nous n'en sentons pas tout le prix. Pour les apprécier à leur valeur, il faut en être privé. Des exemples comme ceux de Berlin nous permettent d'établir la comparaison et nous fournissent l'occasion de nous rendre justice à nous-mêmes.

Emile LAPORTE.

EN ALLEMAGNE

L'attention européenne est plus particulièrement sollicitée par les événements qui se déroulent actuellement en Allemagne. Les ouvriers sans travail, très nombreux à Berlin en ce moment, ayant voulu manifester dans les rues de cette capitale, en même temps qu'un certain nombre de partisans du suffrage universel pour la Prusse, des bagarres, parfois sanglantes, se produisirent près de la Porte de Brandebourg, dans les environs du Reichstag, sur le quai du Kronprinz et sur divers autres points. De forts barrages d'agents empêchaient la foule de se porter vers le palais royal et vers la grande Chancellerie. Dans les collisions entre les manifestants et la police, cette dernière chargeant sabre au clair blessa grièvement de nombreuses personnes, et, malgré une grêle de pierres et de briques lancée sur elle par les ouvriers chômeurs, parvint à disperser les attroupements et à rétablir l'ordre dans la rue.

Mardi, le Reichstag discuta une interpellation des socialistes adressée au Chancelier de Bülow, sur le refus du gouvernement d'accorder à la Prusse le suffrage universel à votes secrets, et sur la brutalité dont la police avait fait preuve à l'égard du public. Préalablement à la discussion de cette interpellation, le Prince de Bülw déclara au Reichstag qu'il refusait au nom du gouvernement prussien de s'expliquer devant cette assemblée sur une question qui ne dépendait que de la diète prussienne exclusivement. Quand aux manifestations dans la rue, la police avait le devoir strict de les réprimer, car, ajouta le Chancelier : « Ce n'est pas allemand que de porter la politique dans la rue. C'est un devoir d'honneur pour tous les citoyens de considérer l'ordre public comme une loi supérieure, et c'est la mission et le devoir des autorités de faire respecter, même par la force, cette loi. On ne souffrira pas que l'agitation présente devienne maîtresse de la rue. Ce serait une funeste erreur de croire que les manifestations d'une foule abusée pourraient impressionner un gouvernement conscient de son devoir. Ce ne sera jamais le cas en Allemagne... J'exhorte les ouvriers à ne pas se laisser égarer de la voie légale et de ne pas risquer leur vie pour des fanatiques et des excitateurs de partis ».

Ce discours fut frénétiquement applaudi par la droite et hué par la gauche et l'extrême gauche.

INFORMATIONS

Au Maroc

Un engagement vient d'avoir lieu entre nos troupes, qui se composaient de deux colonnes, avec les tribus Zenatta et Ouled Ali, c'est-à-dire dans la région baignée par le Nefthich et la Mellah.

L'ennemi présentait un front en forme de croissant, de 5 kilomètres d'amplitude. Notre cavalerie a fait plusieurs charges heureuses. L'artillerie, en présence des rideaux de cavalerie et d'infanterie ennemie, n'a pu donner sa mesure.

La retraite de l'ennemi a été déterminée par un mouvement en avant de notre infanterie formée en deux colonnes. Une dernière attaque des cavaliers marocains a été repoussée vers 3 heures. Nos pertes sont peu importantes. Nos troupes ont été merveilleuses d'entrain, et les jeunes contingents français se sont fait remarquer par leur bravoure et leur endurance.

La colonne dite des Tis, partie de Ber-Rechid en vue d'une concentration avec la colonne dite du Littoral, que commande le général d'Amade, a opéré sa jonction à Ain-M'Koun, chez la tribu des Oued-Mellah.

Au moment de sa jonction, la colonne était engagée avec la tribu des Ouled-Ali, fraction des M'Dakra. La colonne du Littoral prit position à sa gauche, le front de l'ennemi s'étendait sur environ cinq mille mètres.

L'infanterie et la cavalerie furent développées : notre cavalerie fit plusieurs charges couronnées de succès. Vers trois heures les feux de l'infanterie obligèrent l'ennemi à battre en retraite.

Au moment de l'installation du bivouac quelques groupes de cavaliers se montrèrent mais ils furent aussitôt dispersés. L'artillerie tira seulement quelques coups. Les troupes ont toutes fait preuve d'un grand courage.

Nous avons eu quelques blessés légèrement : Capeau, du 17^e escadron du train ; Sabureau, du 18^e escadron ; Schaffer et Nicolas du 5^e chasseurs et un tirailleur indigène.

Les chasseurs d'Afrique se sont conduits, a dit le général d'Amade, d'une façon admirable.

Pour la guerre sainte

Kittani, pour répandre ses doctrines, a l'intention de publier un journal intitulé « La Patrie », qui défendra l'intégrité marocaine et prêchera la guerre sainte.

Le journal de Kittani, attaquera la feuille indigène « Es Saada » qui mène une campagne contre Kittani et en faveur d'Abd-el-Aziz.

Les tribus des Chraga, et des Ouled-Yama ont envoyé une délégation qui s'est réfugiée au Moulaï Idris et a demandé à El Mhrani de destituer Ould Mohamed Charguy, leur caïd, déjà destitué par Abd-el-Aziz. El Mhrani a cherché à concilier les choses. Il a établi un impôt spécial sur les denrées afin d'instituer un fonds de réserve qui lui servira à calmer la colère des tribus.

Des lettres ont été envoyées de Fez à Taza pour s'assurer de tous les mouvements des troupes françaises à Oudjda et chez les Beni Snassen. Le rumeur publique disait que 25.000 Français étaient en marche sur Taza et Fez. Le pacha, qui est un caïd du Rogui a répondu qu'il était en bons termes avec les Français et qu'il ne s'occupait pas des affaires de Fez et des sultans, son chef, à lui, étant Bou-Hamara.

Un discours de M. Brisson

La mission laïque française avait organisé une réunion qui s'est tenue dimanche à la Sorbonne. Le public était très nombreux. M. Henri Brisson président de la Chambre des députés, qui présidait, a prononcé une allocution pour présenter le conférencier, M. Aulard, qui revient d'un long voyage en Orient.

M. Brisson a d'abord rappelé l'intérêt qui s'attache aux choses d'Orient où des influences variées se heurtent et cherchent à prédominer. Dans la discussion au Sénat, à propos du lycée de Salonique, un orateur a dit qu'en Orient la religion est la nationalité.

M. Brisson pense que cette formule contient la plus grande part de vérité, mais précisément à cause de cela, les tentatives de conversion venant de l'extérieur tendent à blesser ces peuples. Or, la mission catholique surtout, quand elle est exercée par des congréganistes, s'abstient difficilement de prosélytisme et si derrière cette religion se dresse « comme nous en sommes sollicités pour appuyer cette invasion, l'action diplomatique d'une puissance étrangère, que de rancunes, que d'irritations contre la nation dont la diplomatie aura commis cette faute ! »

L'orateur félicite la mission laïque qui s'est dit que c'est la France d'aujourd'hui qu'il faut représenter dans nos colonies et à l'étranger, qu'il faut faire connaître et aimer. Il rappelle certaines impressions de son séjour en Egypte, où les religions égyptienne, juive, chrétienne et musulmane ont successivement fleuri ; il a été frappé alors du néant de ces constructions religieuses succédant à

leurs apothéoses ; faut-il s'étonner que l'esprit humain désertant les ruines et les violences suscitées par les différents systèmes religieux ait cherché ailleurs que dans la foi la règle des mœurs et du gouvernement des sociétés ? C'est d'une méditation libératrice dit M. Brisson, qu'est sortie cette sécularisation progressive dont vous écrivez, Messieurs, un des chapitres sous le nom de mission laïque. Le génie et les forces de la France ne doivent plus servir que la science et la liberté

Un officier blessé

Le ministère de la guerre communique aux journaux la note suivante :

« Le capitaine de Burgat, du 13^e dragons, poursuivi devant le conseil de guerre de Besançon pour voies de faits envers son ordonnance, a été acquitté par 4 voix contre 3. »

« Cet acquittement, qui résout en faveur de l'accusé la présomption de criminalité, laisse entière la responsabilité disciplinaire de l'officier. Aussi, le ministre de la guerre a-t-il fait signer aujourd'hui au Président de la République la mise en non-activité par retrait d'emploi du capitaine de Burgat. »

En Portugal

Il est avéré que quelques républicains, aidés d'un nombre plus considérable de radicaux, avaient préparé des émeutes en vue de célébrer la date du 31 janvier, qui est l'anniversaire de la révolution républicaine d'Oporto. Ils s'étaient procurés des revolvers, des bombes et le reste.

La police soupçonnant qu'ils avaient également cherché, par des moyens détournés, mais en vain, à gagner à leur cause des sergents et des soldats en vue de soulèvements dans les casernes. Le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour garantir l'ordre public.

M. Franca Borges, directeur du journal républicain *le Mundi*, et le publiciste Joao Chagas ont été arrêtés : ils ont été transférés à la forteresse de Caxias, près de Lisbonne.

Ce fait a été connu grâce aux cartes de visite que les prisonniers ont réussi à jeter par le soupirail de la voiture cellulaire pendant leur transfert. On croit que d'autres arrestations ont été opérées.

Les troupes et la police sont consignées. Plusieurs sergents ont été changés de régiment.

Des revolvers, au nombre d'une cinquantaine, ont été découverts chez un commerçant, à Souza.

Le bruit ayant couru qu'un coup de main avait été préparé contre la demeure de M. Joao Franco, à Carnide, près de Lisbonne, la garde municipale a cheval a été chargée de la surveillance de cette résidence.

Sur les conseils de la police, M. Franco dort chaque soir sous un toit différent.

Une servante héritière de roi

Miss Smythe, employée dans un restaurant de Boston, a reçu une lettre d'un notaire lui annonçant qu'elle a hérité de la somme de 1 million de francs, en tant que descendante de M^{me} Fitz Hébert, femme morganatique du roi Georges IV d'Angleterre.

D'après les autorités biographiques, Mme Fitz Hébert, épouse de Georges IV, serait morte sans enfants. Dans son testament, elle légua la plus grande partie de ses biens à Mme Damer, sa fille adoptive.

Petites Nouvelles

On annonce que les évêques réunis dernièrement, auraient formulé le vœu que des comités composés de laïques se forment pour louer les églises ou du moins pour se charger de l'entretien et des réparations.

— On mande de Vienne, de source digne de foi, que les négociations relatives au traité politico-commercial

de la Serbie avec l'Autriche-Hongrie se sont terminées avec succès.

— Le commerce de la France pendant 1907, s'est élevé au chiffre global de 11,589,678,000 fr. soit une augmentation de 695,720,000 fr. sur 1906.

— Le nombre quotidien des cas mortels de choléra dans les lieux saints mahométans serait tombé au-dessous de 200.

— Le procureur général et les architectes du département de la Vienne et de l'Etat ont eu une conférence à Poitiers au sujet des locaux où doit siéger la cour d'assises qui jugera les agitateurs du Midi.

— Le président de la République est arrivé dimanche à 10 heures pour faire la clôture de la chasse à Rambouillet.

CHRONIQUE LOCALE

Les Ajournés de 1904

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée la circulaire suivante au sujet des états nominatifs d'affectation concernant les ajournés de la classe 1904 et le rengagement des gradés libérables le 1^{er} mars :

J'ai décidé, par application de l'article 97 de la loi du 21 mars 1905, que les militaires de la classe 1904, ajournés une fois par les conseils de révision et incorporés par conséquent en octobre 1906, seraient renvoyés dans leurs foyers à la date du 1^{er} mars 1907. Cette décision s'applique pas aux militaires de cette catégorie faisant partie du bataillon du 17^e régiment d'infanterie détaché à Gafsa).

Vous recevrez sous le timbre de la direction de l'infanterie, bureau du recrutement, les instructions destinées à régler les mesures de détail relatives à cette libération.

Il convient, d'ailleurs, de procéder sans aucun retard dans les corps à la préparation des états nominatifs d'affectation concernant les hommes libérables le 1^{er} mars ; vous voudrez bien prescrire que ces états, dont l'établissement peut être très rapide, en raison du petit nombre d'hommes à renvoyer dans leurs foyers, soient adressés le 1^{er} février aux bureaux de recrutement qu'ils concernent.

De leur côté, les commandants des bureaux de recrutement devront faire toute diligence pour que les fascicules des hommes libérables puissent être, si possible, annexés aux livrets individuels avant le moment de la libération.

Dans les ajournés de la classe de 1904 se trouvent un certain nombre de gradés. Les sous-officiers, qui ne sont d'ailleurs qu'en proportion infime, pourront être remplacés immédiatement et sans aucune difficulté par des caporaux ou brigadiers engagés volontaires ou appelés de la classe 1905 qui, ayant été nommés à la fin de septembre dernier, comptent 5 mois de grade à la date du 1^{er} mars.

Les caporaux ou brigadiers seront, en principe, remplacés par des appelés de la classe 1906 ou des engagés volontaires présentant les conditions voulues d'ancienneté et d'aptitude ; toutefois, si les chefs de corps reconnaissent des inconvénients sérieux à laisser vacants pendant cinq semaines environ un trop grand nombre d'emplois de caporaux ou de brigadiers, ils pourront, à titre exceptionnel, nommer à ce grade des appelés de la classe 1905, sans toutefois leur attribuer plus de la moitié des vacances. (Circulaire du 22 janvier 1908.)

LE DEPUTE D'ARCS

Par H. DE BALZAC

PREMIERE PARTIE

L'élection

L'inconnu

— L'Arche, comme on l'a dit, n'est navigable que depuis Arcis jusqu'à son embouchure. Ainsi cette ville, sise à six lieues de la grande route, séparée de Troyes par des plaines monotones, se trouve perdue au milieu des terres, sans commerce ni transit, soit par eau, soit par terre. En effet, Sézanne, situé à quelques lieues d'Arcis, de l'autre côté de l'Aube, est traversé par une grande route qui économisait huit postes, sur l'ancienne route d'Allemagne par Troyes.

— Arcis est donc une ville, entièrement isolée où ne passe aucune voiture, et qui ne se rattache à Troyes et à la station de la Belle-Etoile que par des passages. Tous les habitants se connaissent, ils connaissent même les voyageurs du commerce qui viennent pour les af-

CAHORS

Son Tribut !

A chaque numéro la feuille d'a-côté paie son tribut à la mémoire des républicains défunts, les sénateurs Béral, Rey et du bonapartiste député Munin-Bourdin.

Car payer son tribut — si elle payait tout encore ! — c'est injurier la municipalité, qu'elle accuse de tous les crimes sociaux, excepté toutefois celui de barboter les caisses publiques !

Ce tribut lui fut imposé, il y a 2 ans et en retour elle gagna la... sympathie des anabaptistes.

Mince de sympathie, qui durera tant qu'il y aura quelque chose à gratter et quelque besogne à faire.

Mais pensent-ils, les hargneux, que le public cadurcien ignore leurs menées louches et qu'il ne sait pas que la plupart des difficultés que rencontre la municipalité sont le fait des malandrins si connus !

Certes, la municipalité n'est guère embarrassée pour mener à bien son œuvre ; mais elle fera sagement en examinant attentivement la situation qui lui est créée.

Il serait très intéressant, sans nul doute, de voir certains dessous !...

L. B.

Mairie de Cahors

Un journal de la localité s'étonne que l'administration du bureau de bienfaisance ait permis le rachat de la rente de 500 fr. léguée par M. Delpéch pour le prix de 12,000 fr.

L'administration n'a pas eu à prendre de décision à ce sujet, elle n'a pu qu'accepter celle de l'héritier de M. Delpéch, que le testateur lui-même autorisait à racheter la dite rente moyennant un capital qu'il avait fixé dans son testament à la somme de 12,000 fr.

CONCERT de l'Orchestre Symphonique

La grande faveur dont jouit cette société auprès du public cadurcien et aussi l'attrait d'un programme, auquel tout le monde devait trouver son compte, avaient attiré dimanche au théâtre une foule compacte et variée, à ce point que chacun eût peine à se procurer ou à retrouver sa place. Ce sont là petits désagréments inhérents au succès lui-même. Il n'y a donc lieu de s'en plaindre qu'à moitié. A peine quelques amateurs pourraient-ils à bon droit se plaindre de l'agitation de quelques auditeurs médiocrement attentifs aux morceaux peu de leur goût. Mais passons.

La mode est aux concours : celui du moment est un concours de témoins. Le Lot avait son candidat. La Société nous l'a fait entendre.

M. ESCUDIÉ, dit Loubressac, est-il le fort ténor que l'on cherche ? Nous le pensons pas. L'organe est évidemment du meilleur métal, mais a-t-il l'ampleur que l'on rêve aux rôles de son emploi ? Quoi qu'il en soit ce jeune ténor est déjà un agréable chanteur, bien qu'il ait encore pas mal à apprendre et même il a quelques adresse déjà dans sa manière de chanter, trop d'adresse peut-être pour un homme qui n'a pas encore d'école. Son succès a été évidemment très vif au point de bouleverser quelque peu le programme.

M. WILLIAM CANTRELLE est un jeune violoniste appelé, si l'on en croit les bruits qui courent dans les milieux musicaux, au plus brillant avenir. D'aucuns affirment même

qu'il rapelle par plus d'un côté le maître Jacques Thibaud. Il joue avec un *appassionato* très particulier et avec une qualité de son charmeur très belle et très personnelle. Notons son exécution très sentie de la sonate de Schumann, où il a montré en même temps qu'une impeccable virtuosité un sens très profond de la mélodie.

Mlle d'HERBÉCOURT avait la tâche ardue de faire oublier les brillants pianistes qui se sont fait entendre avant elle sur notre scène. Elle n'a pas succombé sous le faix et a fait preuve d'un joli tempérament musical, notamment dans sa partie de piano des romances de Schumann.

Il faut louer sans réserve M. MARY MAYRAND d'avoir sacrifié un vain succès à l'interprétation de cette série de lieder admirable qu'on nomme : La vie et l'amour d'une femme. Certains amateurs ont admiré la ferveur avec laquelle elle a dit ces huit morceaux dont chacun a son caractère et dont l'unité s'exprime si bien dans la péroraison confiée au piano. Phidyle, de Duparc, et la Cloche, de Saint Saëns complétaient son programme ; elle n'a été inférieure ni à ces deux œuvres ni à elle-même. On ne saurait lui décerner plus bel éloge.

L'Orchestre, consciencieusement dirigé par M. Barreau, renforcé d'éléments jeunes et non négligeables, a exécuté « la Marche du Songe » qui est à son répertoire, deux menus de Beethoven, d'inspiration toujours neuve et une symphonie de Mozart — excusez du peu.

Ses efforts sont des plus louables surtout après la carrière de théâtre qu'il a fournie cet hiver.

Au 7^e

M. Dupin de Juncarot, lieutenant au 21^e bataillon de chasseurs, passe au 7^e (1^{re} compagnie).

M. Pinelli, lieutenant au 1^{er} tirailleurs passés au 7^e (1^{re} compagnie).

M. Cornibé, lieutenant d'habillement au 5^e bataillon d'Afrique, passe au 7^e (8^e compagnie).

Armée de réserve

M. Cantarel, sous-lieutenant de réserve au régiment de Cahors, est affecté au régiment de Cherbourg.

Les caisses de Crédit agricole

La commission de répartition des avances de l'Etat aux caisses régionales de crédit agricole mutuels, s'est réunie sous la présidence de M. Ruau ministre de l'Agriculture.

La commission a sanctionné tout d'abord la création de quatre caisses régionales nouvelles, dont une à Cahors, et proposé de leur accorder des avances sans intérêts se montant à la somme de 726,000 francs. Puis elle a émis un avis favorable à l'allocation de nouvelles avances à douze caisses régionales en plein fonctionnement, qui recevront, pour cinquans, 1,838,300 francs.

Le total des avances accordées par l'Etat aux caisses régionales depuis l'application de la loi du 31 mars 1899, est à ce jour, de 31,034,731 francs.

BOURSE DU TRAVAIL

Samedi soir à 9 heures, a eu lieu, à la Bourse du Travail, la conférence par M. Lacaze, avocat, sur les « Accidents du Travail ».

Un grand nombre d'ouvriers s'étaient rendus à cette réunion que présidait le bureau de la Fédération des syndicats du Lot.

Avec éloquence et toujours avec clarté, M. Lacaze expose la législation si déficiente qui existait avant la loi de 1898. Les 3/4 des accidents restaient à la charge des ouvriers. Pour le 1/4 restant, les victimes arrivaient à obtenir une indemnité à la

condition qu'elles puissent prouver que l'accident était la faute du patron.

On a enfin songé à donner une législation au contrat de travail. Il était temps, puisque en Allemagne où l'*Office Impérial* fonctionnait depuis plusieurs années, en Autriche, en Norvège on avait légiféré sur cette matière.

La loi de 1898 est basée sur le risque professionnel qui devient le titre de créance de l'ouvrier en cas d'accident.

Un forfait a servi de base à la fixation des indemnités.

Un fonds de garantie a été constitué au moyen de surtaxes sur l'industrie française pour assurer le paiement des indemnités dues par les patrons insolvables et non assurés.

La procédure a été simplifiée et rendue plus rapide.

Quand y a-t-il eu l'accident du travail ? Cette question fort intéressante est traitée avec une très grande clarté par le conférencier qui cite des exemples puisés dans son expérience personnelle.

Il faut que l'accident soit survenu pendant le travail et à l'occasion du travail.

Il faut surtout que l'ouvrier soit placé sous la direction du patron et ne soit pas son propre entrepreneur. Avec beaucoup de complaisance M. Lacaze, à la demande de quelques auditeurs signale la différence qui existe, quant à l'application de la loi de 1898 entre l'ouvrier qui travaille à la tâche sous la direction du patron et le sous-traitant dans une entreprise.

M. Lacaze expose ensuite le mécanisme de la loi au point de vue de la procédure, de la fraction des rentes, de leur rachat et de la révision.

Il indique les modifications et l'extension données à la loi par les textes de 1899, 1902, 1905 et 23 juillet 1907.

Il termine en disant quelles sont, d'après lui, les réformes à accomplir encore :

Assurance par l'Etat comme en Allemagne ou en Autriche où on n'a pas craint de faire sur ce point œuvre socialiste.

Paiement du salaire entier jusqu'à la consultation de la blessure.

Rente égale au salaire entier en cas d'incapacité absolue et permanente.

Application de la loi à tous les employeurs et employés, même aux militaires victimes d'accidents pendant leur service.

Obligation pour les patrons de subir le rachat sous le contrôle des tribunaux.

Plusieurs citoyens désireux de s'instruire posent diverses questions à l'éloquent maître qui leur répond à la plus grande satisfaction de tous.

Aussi le succès de M. Lacaze a été très grand : c'est par de vifs bravos qu'il a été salué par tous les auditeurs au nom desquels le citoyen Alaux a remercié, avant de lever la séance, le distingué conférencier.

Conférence

Nous rappelons que c'est ce soir mardi 28 janvier, à 8 h. 1/2 dans la salle du Conseil municipal, que M. Houlié, professeur au Lycée Gambetta, fera une conférence sur : *Les origines religieuses du droit de propriété*.

Conférences agricoles

M. Tuzet, inspecteur du trafic de la compagnie d'Orléans, fera des conférences sur les améliorations à faire dans la production et la vente des produits agricoles de la région :

Jeudi 30 janvier, à 6 heures du soir, à Bèlaye ; à 8 heures du soir à Grèzels ;

Vendredi 31 janvier, à 6 heures du soir, à Anglars ; à 8 heures du soir, à Albas.

Le samedi 1^{er} février, il fera, pour les maraichers de Cabessut, une réunion spéciale, à 7 heures et demie du soir, dans la gare de Cabessut. Cette réunion est très recommandée ; les maraichers sont priés d'y assister.

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique à la mairie de Dégagnac le dimanche 1^{er} février 1908, à 1 heure du soir.

Sujet de la conférence : *Sociétés agricoles de Prévoyance*.

Union Littéraire et Artistique de Cahors

Les membres de l'Union Littéraire et Artistique de Cahors réunis en assemblée générale le vendredi 24 janvier ont élu leur bureau, pour l'année 1908, de la manière suivante :

Président : M. Talou Ernest ; Vice-Présidents : Mlle Bonnet et Mme Cu-baynes ; Vice-présidents : MM. Jouffreau et Nicolaï ; Président du bulletin : M. Rougé ; Secrétaire général : M. Robert Eugène ; Secrétaire : M. Fabié Justin ; Secrétaire adjoint : M. Prévot William ; Trésorier : M. Combecave Jean ; Archiviste : M. Alayrac Auguste ; chefs de groupe : M. Manié et Combecave fils.

Election de délégués à la sécurité des ouvriers mineurs

Convocation des électeurs

Par arrêté préfectoral du 24 janvier 1908, les électeurs de la circonscription du Soulié, sont convoqués à l'effet de procéder à la nomination d'un délégué et d'un délégué suppléant à la sécurité des ouvriers mineurs.

Le scrutin sera ouvert le dimanche 1^{er} mars 1908 de 4 à 8 heures du soir, à la mairie de Saint-Perdoux.

Le vote aura lieu sous peine de nullité sous enveloppe.

Si au premier tour de scrutin les candidats n'ont pas réuni le chiffre de voix déterminé, il sera procédé le dimanche suivant 8 mars 1908 à un second tour de scrutin dans les mêmes conditions de forme et de durée qu'au premier.

Ce second tour de scrutin sera annoncé, s'il y a lieu d'y recourir par les soins du maire, à la fin de la séance du premier mars, puis par publications et affiches en la forme ordinaire, et enfin au moment de l'ouverture du scrutin.

A cette seconde opération la majorité suffit quel que soit le nombre des votants. En cas d'égalité de suffrages le plus âgé est élu.

Conseil d'Hygiène

Réunion du Conseil d'Hygiène à la préfecture du Lot à 2 heures du soir, le 28 janvier.

Habitations à bon marché

Le 30 janvier 1908, le comité des habitations à bon marché, se réunira à la préfecture à 3 heures du soir.

Commissariat de police

Par décret en date du 21 janvier 1908, M. Pierre Gérard Pédoussart, candidat civil admis, est nommé commissaire de police de 4^e classe à Figeac.

Tribunal correctionnel

Audience du 27 janvier 1908

FALSIFICATION DE LAIT

L'affaire Pomie, femme Roques, (mouillage de lait) est venue à nouveau à l'audience correctionnelle d'hier. L'affluence était nombreuse dans la salle. Cette affaire avait, pour divers motifs, passionné l'opinion publique, et d'autant plus que le lait en question avait été soumis à trois expertises, dont l'une faite à la de-

mande du propriétaire des vaches, de M. Delport en personne.

La femme Roques comparait. Elle a appelé en témoignage, pour se justifier, son maître, M. Delport, ainsi que les enfants et la cuisinière de ces derniers.

Unaniment, ces témoins déposent que, un moment avant le départ de l'inculpée, le lait avait été mesuré en présence de tout le monde et qu'ayant été porté aussitôt à Cahors sans que les enfants de M. Delport quittassent un moment la prévenue, il n'avait pu évidemment être mouillé par cette dernière.

Le tribunal entend ensuite M. Bras, vétérinaire, qui apporte des explications scientifiques assez confuses. M. Dosmann, substitut, n'a pas de peine à les simplifier et les rend intelligibles pour tout le monde. En tout état de cause, il demeure établi que le lait est additionné dans la proportion de 20 0/0.

M. le substitut fait entendre un réquisitoire vraiment admirable de précision et de logique. Le public écoute avec des marques visibles d'approbation, car il s'était fatigué à entendre des explications équivoques et des démonstrations barbares. La clarté et la fermeté de M. Dosmann le console visiblement et un sourire railleur et satisfait éclaire tous les visages.

M. le substitut dit qu'il y a mouillage. La chose est démontrée et ne sera pas contestée. Si donc la femme Roques a eu seule la manipulation du lait, comme on cherche à l'établir, depuis la traite jusqu'au moment de la saisie par la police, c'est elle évidemment qui doit être reconnue coupable.

Il requiert en conséquence le tribunal de prononcer une condamnation.

L'avocat de M. Delport ne peut s'empêcher de reconnaître que le lait fut additionné, mais il s'applique surtout à démontrer que la femme Roques n'a pu pratiquer le mouillage. Qui donc a mouillé, juste ciel ?

Le tribunal met l'affaire en délibéré et le public quitte la salle, faisant force commentaires.

VAGABONDAGE

Dias Pierre, de Souillac, est un incorrigible vagabond. Pincé une fois de plus, il est condamné à 15 jours de prison.

CHASSEURS

Deux chasseurs sont condamnés à 25 fr. d'amende pour furetage du lapin avec fusil sans permis.

PÊCHEURS

Pour avoir pêché au « calel », Chazelle Jean et sa fille Angèle, de Souillac, sont condamnés le premier à 40 fr., la seconde à 16 fr. d'amende.

CHASSE SANS PERMIS

Clary Laurent, de Pern, attrape une amende de 50 francs pour délit de chasse.

VOL DE BOIS

Léris Gérard père et son fils, de Vaylats, sont poursuivis pour un léger vol de bois. Le père est également poursuivi pour menaces sous condition au propriétaire de ce bois. Côté deux amendes de 2 fr. pour le vol et une de 50 fr. pour les menaces.

PÊCHE AU CALEL

Dans une nouvelle affaire de pêche au « calel » sont inculpés Henri Marville et Etienne Balaguerie. Cinquante francs d'amende.

VAGABONDAGE

Un tout jeune homme, L. B... de Flugnac, comparait sous l'inculpation de vagabondage et de vol. Il lui est infligé 20 jours de prison avec sursis.

Encore un mois de prison pour deux vagabonds auxquels cette punition momentanée aux frais de l'Etat cause un plaisir évident.

Et pour terminer, six jours de la

faire des maisons pariennes ; ainsi, comme toutes les petites villes de province qui sont dans une situation analogue, un étranger doit y mettre en branle toutes les langues et agiter toutes les imaginations, quand il y reste plus de deux jours, sans que l'on sache ni son nom ni ce qu'il y vient faire.

Or, comme tout Arcis était encore tranquille, trois jours avant la matinée où, par la volonté du créateur de tant d'histoires, celle-ci commença, tout le monde avait vu venir, par la route de la Belle-Etoile, un étranger conduisant un joli tibury attelé d'un cheval de prix et accompagné d'un petit domestique gros comme le poing, monté sur un cheval de selle. Le message en relation avec les diligences de Troyes avait apporté à la Belle-Etoile trois malles venues de Paris, sans adresse, et appartenant à cet inconnu, qui se logea au *Mulet*.

Chacun, dans Arcis, imagina le soir que ce personnage avait l'intention d'acheter la terre d'Arcis, et l'on en parla dans beaucoup de ménages comme du futur propriétaire du château. Le tibury, le voyageur, ses chevaux, son domestique tout paraissait appartenir à un homme tombé des plus hautes sphères sociales.

L'inconnu, sans doute fatigué, ne se montra pas ; peut-être passa-t-il une partie de son temps à s'installer dans les chambres qu'il choisit, en annonçant devoir demeurer un certain temps. Il

voulut voir la place que ses chevaux devaient occuper dans l'écurie et se montra très exigeant ; il voulut qu'on les séparât de ceux de l'aubergiste et de ceux qui pourraient venir.

En présence de tant de prétentions singulières, le maître de l'hôtel du *Mulet* considéra son hôte comme un Anglais.

Dès le soir du premier jour, quelques tentatives furent faites par des curieux, au *Mulet* ; mais on n'obtint aucune lumière du *detté groom*, qui refusa de s'expliquer sur son maître, non pas par des défaites ou par le silence, mais par des moqueries qui parurent être au-dessus de son âge et annoncer une grande corruption.

Après avoir fait une toilette soignée et avoir dîné, sur les six heures, il partit à cheval, suivi de son tigre, disparut par la route de Brienne et ne revint que fort tard.

L'hôte, sa femme et ses filles de chambre ne recueillirent en examinant les malles et les effets de l'inconnu, rien qui pût les éclairer sur le rang, sur le nom, sur la condition ou les projets de cet hôte mystérieux.

Ce fut d'un effet incalculable. On fit mille commentaires de nature à nécessiter l'intervention du procureur du roi. A son retour, l'inconnu laissa monter la maîtresse de la maison, qui lui présenta le livre où, selon les ordonnances de

police, il devait inscrire son nom, sa qualité, le but de son voyage et son point de départ.

— Je n'écrirai rien, dit-il à la maîtresse de l'auberge. Si vous étiez tourmentée à ce sujet, vous diriez que je m'y suis refusé, et vous m'enverriez le sous-préfet, car je n'ai point de passe-port. On vous fera sur moi bien des questions, madame, reprit-il, mais répondez comme vous voudrez. Je veux que vous ne sachiez rien sur moi quand même vous apprendriez malgré moi quelque chose. Si vous me tourmentez, j'irai à l'hôtel de la Poste, sur la place du Pont, et remarquez que je compte rester au moins quinze jours. Cela me contrarierait beaucoup car je sais que vous êtes la sœur de Gothard l'un des héros de l'affaire Simeuse.

— Suffit, monsieur dit la sœur de Gothard, l'intendant des Cirq-Cygne.

Après un pareil mot, l'inconnu put garder près de lui, pendant deux heures environ, la maîtresse de l'hôtel, et lui fit dire tout ce qu'elle savait sur Arcis, sur toutes les fortunes, sur tous les intérêts et sur les fonctionnaires.

Le lendemain, il disparut à cheval, suivi de son tigre et ne revint qu'à minuit.

On doit comprendre alors la plaisanterie qu'avait faite Cécile, et que madame Beauvisage crut être sans fondement.

Beauvisage et Cécile surpris de l'ordre du jour formulé par Séverine en furent

enchantés. Pendant que sa femme passait une robe pour aller chez madame Marion, le père entendit sa fille faire les suppositions auxquelles il est si naturel aux jeunes personnes de se livrer en pareil cas. Puis fatigué de sa journée, il alla se coucher lorsque la mère et la fille furent parties.

CHAPITRE XI

Une vue du salon Marion

Come doivent le deviner ceux qui connaissent la France ou la Champagne, ce qui n'est pas la même chose, et si l'on veut les petites villes, il y eut un monde fou chez madame Marion le soir de cette journée. Le triomphe du fils Giguët fut considéré comme une victoire remportée sur le comte de Gondreville, et l'indépendance d'Arcis en fait d'élection, parut être à jamais assurée. La nouvelle de la mort du pauvre Charles Keller fut regardée comme un arrêt du ciel, et imposa silence à toutes les rivalités.

Antonin Goulard, Frédéric Marset, Olivier Vinet, monsieur Martener, enfin les autorités qui jusquelors avaient hanté ce salon dont les opinions ne leur paraissaient pas devoir être contraires au gouvernement créé par la volonté populaire en Juillet 1830, vinrent selon leur habitude, mais possédés tous d'une curiosité dont le but était l'attitude de la famille Beauvisage.

Le salon, rétabli dans sa forme, ne portait pas la moindre trace de la séance qui semblait avoir décidé de la destinée de Maître Vinet.

A huit heures, quatre tables de jeu, chacune garnie de quatre joueurs, fonctionnaient. Le petit salon et la salle à manger étaient pleins de monde. Jamais, excepté dans les grandes occasions de bals ou de jours de fête, madame Marion n'avait vu ainsi des groupes à l'entrée du salon et formant comme la queue d'une comète.

— C'est l'aurore de la faveur, lui dit Olivier qui lui montra ce spectacle si réjouissant pour une maîtresse de maison qui aime à recevoir.

— On ne sait pas jusqu'où peut aller Simon, répondit madame Marion. Nous sommes à une époque où les gens qui ont de la persévérance et beaucoup de conduite peuvent prétendre à tout.

Cette réponse était beaucoup moins faite pour Vinet que pour madame Beauvisage qui entraît alors avec sa fille et qui vint féliciter son amie.

Afin d'éviter toute demande indirecte, et pour se soustraire à toute interprétation de paroles dites en l'air, la mère de Cécile prit position à une table de whist et s'enfonça dans une contention d'esprit à gagner cent fiches.

(A suivre)

même peine sont encore octroyés à Alagnon Célestin, de Soturac, qui a volé un vieux pot sans valeur. Alagnon bénéficie de la loi Bérenger.

Tabacs

M. Filip, vérificateur de la culture des tabacs à la direction de Cahors, est nommé vérificateur au service de l'expertise, à Paris.

Conseil de Préfecture

Séance du 24 janvier 1908

1. — Le sieur Carayon Jean, de Cahors, contre la Ville de Cahors. Aqueduc de la place des Carmes : demande en indemnité. Affaire renvoyée à un mois, en attendant le résultat d'une expertise qui va être faite.

2. — Mme de Lambertier, veuve d'Artinsac, de Montvalent, contre le service hydraulique. Ruisseau de l'Alzou, curage : demande en dégrèvement de taxe et en paiement d'indemnité. Expertise ordonnée, et confiée à un seul expert.

3. — Le sieur Delsol, de Thédirac, contre l'Etat et la Compagnie d'Orléans : demande en paiement d'indemnité pour dommages. Renvoyé sur la demande des parties.

4. — Le sieur Siffay, d'Uzech, contre la Compagnie d'Orléans : demande de paiement d'une indemnité pour dommages. Expertise par trois experts est ordonnée; les experts seront désignés ultérieurement.

5. — Le sieur Avezou, d'Uzech, contre la Compagnie d'Orléans : demande en paiement d'indemnité pour dommages. Expertise par trois experts ordonnée; les experts seront désignés ultérieurement.

6. — Le sieur Vialard, d'Uzech, contre la Compagnie d'Orléans : demande en paiement d'indemnité pour dommages. Affaire mise en délibéré.

7. — Le sieur Gayet, de Cahors, contre la commune de Larroque-Toirac. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 12 : demande en paiement du solde des travaux. Cette commune est condamnée au paiement du solde des travaux.

8. — Mlle Rossignol, contre la ville de Cahors : demande en dommages-intérêts pour l'exhaussement de la rue Hautesserre et du quai Cavaignac. Une expertise est ordonnée.

9. — Mme veuve Planacassagne, contre la ville de Cahors : même demande que la précédente. Le Conseil ordonne une expertise.

Gendarmerie

Par décision ministérielle du 17 janvier 1908, M. le général de brigade de Notté a été désigné pour inspecteur en 1908, les arrondissements de gendarmerie de la 17^e légion bis.

Service vicinal

M. Daudé (Léon François) est nommé cantonnier du service vicinal dans le département du Lot.

Théâtre de Cahors

Mercrêdi 5 février 1908, à l'occasion du 50^e anniversaire d'Alfred de Musset, nous aurons une soirée des plus intéressantes par la tourné du répertoire de la Comédie-Française qui nous donnera le plaisir d'applaudir les deux grands chefs-d'œuvre d'Alfred de MUSSET, ce poète qui fut la gloire de la littérature française.

On ne badine pas avec l'amour

comédie en 3 actes, en prose

IL NE FAUT PAS JURER DE RIEN

comédie en 3 actes, en prose

C'est le 15 février que sera donnée dans notre ville **Madame Sans-Gêne** dont tous les actes sont ravissants, ce qui plaît, ce qui amuse, c'est l'ingénieuse diversité, la merveilleuse combinaison de scènes épisodiques et de détails ingénieux, on dira tout ce qu'on voudra, mais l'illustre maître, l'académicien a un tour de main qui n'appartient qu'à lui et, comme disait Sarcely, en fait de critiques, il y en a une qu'on ne lui adresse jamais : c'est d'être ennuyeux.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 27 janvier 1 h. 25 s.

Interpellation

On croit que le débat à la Chambre sur le Maroc ne finira que demain seulement.

Grève des tonneliers

Une dépêche de Bordeaux signale qu'une grève partielle d'ouvriers tonneliers a éclaté dans la vallée de la Garonne. Les ouvriers tonneliers réclament une augmentation de salaires.

Mission suédoise

M. Pichon, a reçu dans la ma-

tiée la mission suédoise actuellement à Paris.

L'archevêque de Paris

La santé de l'archevêque de Paris est très inquiétante.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 28 janvier, 10 h. 40 m.

Mort du Cardinal Richard

Le cardinal Richard archevêque de Paris est mort ce matin à 6 heures.

Paris, 28 Janvier 1 h. 5 s.

Conseil des Ministres

Dans le conseil des ministres, qui a eu lieu ce matin, M. Briand, ministre de la Justice a entrepris le conseil du projet de loi relatif au recrutement et à l'avancement de la magistrature.

Le texte définitif de ce projet de loi sera arrêté dans un prochain conseil.

Les ministres ont ensuite expédié les affaires courantes.

Au Maroc

Le représentant de la France au Maroc annonce que la police est régulièrement constituée à Tanger suivant l'acte d'Algésiras.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Sauzet

Conférence. — Dimanche prochain, 2 février, dans une des salles de l'école, notre instituteur, M. Babuel, fera une conférence. Nous n'en connaissons pas le sujet, mais nous sommes certain que choisi par M. Babuel, il ne peut manquer d'être intéressant autant qu'instructif.

Cette conférence sera suivie d'une partie récréative : monologues, chœurs, chansonnettes seront tour à tour interprétés par les élèves de l'école. Nous aurons également le plaisir d'entendre plusieurs jeunes filles, anciennes élèves de Mme Babuel, qui ont promis de prêter leur concours à cette fête de famille.

La salle sera certainement trop petite pour contenir toutes les personnes qui tiendront à venir donner un témoignage de leur sympathie et de leur gratitude aux excellents et dévoués maîtres que sont Mme et M. Babuel.

Puy-l'Evêque

Secours mutuels. — Les membres du bureau de la Société de secours mutuels se sont réunis dimanche dernier, à deux heures et demie du soir, à la mairie, sous la présidence de M. Bercegol, président.

Après avoir constaté les services rendus par la société dans le courant de l'année 1907 et les progrès incessants faits par elle le bureau accepte une demande de M. Labro, faisant valoir ses droits à la retraite.

Après une étude très sérieuse de la caisse, cette retraite qui n'était en 1907 que de 30 francs est portée à 50 francs pour 1908, et tout porte à croire que dans quelques années, ce chiffre pourra encore être augmenté.

Lecture est donnée de la situation financière par M. Loussert, trésorier. Le bureau accepte tous les comptes qui sont de la plus rigoureuse exactitude. On se sépare après avoir voté des félicitations à M. Loussert, pour son dévouement à la société et pour le tact avec lequel il remplit ses délicates fonctions.

Saint-Géry

Arrestation. — La gendarmerie de St-Géry, toujours vigilante a arrêté ces jours-ci pour vagabondage, le nommé Jean-Baptiste-Cyrille Barbier, 27 ans, qui a déjà été condamné à 1 mois de prison pour violence aux gendarmes. Barbier a été transféré à Cahors.

Nos gendarmes ont, de plus, refoulé dans la direction de Cahors une famille de nomades qui se livrait à la rapine.

Ils ont également dressé quelques procès-verbaux contre des cyclistes sans plaques : avis !

Arrondissement de Figeac

Cajarc

La foire. — La foire du 25 janvier a été bien approvisionnée et les transactions ont été très actives à des prix très élevés. Voici les cours pratiqués : Place du Champ de foire. — Veaux pour la boucherie, de 1 fr. à 1 fr. 15 le kilo; veaux de lait, de 1 fr. 30 à 1 fr. 45; bœufs gras, de 70 à 74 fr. les 100 kilos; bœufs de travail, de 500 à 900 fr.; vaches, de 400 à 600 fr.; vaches laitières, de 500 à 700 fr.; taurillons et génisses, de 10 mois à 2 ans, de 250 à 500 fr. le tout la paire.

Les porcs gras, toujours rares, vendus de 65 à 70 francs les 50 kilos, poids vif; porcelets d'un mois, de 25 à 50 francs la pièce.

Moutons et agneaux pour la boucherie de 70 à 90 centimes le kilo; agnelles

pour l'élevage, de 20 à 28 fr. la pièce, suivant l'espèce et la beauté; les brebis, de 20 à 30 fr.; chèvres, de 20 à 35 fr.; bœliers, de 35 à 45 fr.

Arbres fruitiers. — Divers, de 50 à 70 cent. la pièce; plants de vigne, greffés et racinés, de 7 à 8 fr. le cent, suivant la variété; boutures, 2 fr.

Place du Pont et avenue de la Gare. — Truffes, de 6 à 7 fr. le demi-kilo; les œufs, 1 fr. 05 la douzaine; poulets, 75 centimes; poules grasses, 85 centimes; dindons et dindes, de 65 à 75 centimes; lapins domestiques, 45 centimes; oies grasses, 1 fr. 10; foies, de 2 fr. 80 à 3 fr. le tout le demi kilo.

Gibier. — Perdreaux gris et rouges, de 1 fr. 75 à 2 fr. 40; grives, 80 cent; tourds, 40 centimes; bécasses, 3 fr.; lapins de garenne, 1 fr. 80; lièvres, 6 fr. le tout la pièce.

Halle aux grains. — Blé, de 18 à 19 fr.; le seigle, 16 fr.; maïs, 17 fr.; cerneaux de noix, de 50 à 55 fr.; haricots, 30 fr.; pommes de terre, 5 francs; châtaignes, 6 fr.; avoine, 8 fr. 50; fèves, 18 fr. le tout l'hectolitre.

Grande quantité de jardinage, de plants de choux et d'oignons vendus à des prix bien modérés.

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 25 janvier.

Désiré-Auguste Dubos, 55 ans, sans profession, ni domicile, de Lauzon (Manche), ayant déjà subi soixante-quinze condamnations, quinze jours de prison pour vagabondage et mendicité.

— Joseph Devernois, 32 ans, sans profession ni domicile, d'Aix (Corrèze), quinze jours de prison pour vagabondage.

Le tribunal prononce ensuite une condamnation à 5 francs d'amende pour infraction à la police des chemins de fer.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tabacs. — La Commission de répartition des permis de culture pour 1908, se réunira à l'hôtel de la Sous-Préfecture le vendredi 31 janvier à 10 heures du matin.

Gramat

Remonte. — Le comité de remonte du dépôt d'Aurillac a terminé ses opérations à Gramat sans laisser dans le pays la satisfaction que pouvaient espérer les éleveurs.

Dans les trois jours qu'ont duré les achats, 76 chevaux seulement ont été achetés : 28 le premier jour, 27 le deuxième et 21 le troisième. Il y avait cependant un très grand choix de belles bêtes. A quoi attribuer ce petit nombre d'achats et aussi la modicité des prix payés ?

Souillac

Subvention aux victimes des orages et inondations. — La caisse communale vient de percevoir la somme de 1.504 francs, attribuée aux propriétaires de la commune victimes des derniers sinistres (orages et inondations).

Les mandats individuels vont être établis et portés à domicile par les soins de l'appareil municipal et du garde-champêtre.

Pinsac

Le pont. — Sur la somme de 42.000 francs attribuée par les Chambres au département du Lot, pour les dégâts occasionnés par les dernières inondations, M. Malvy, conseiller général du canton de Souillac, a obtenu devant la commission départementale la somme de 12.000 francs pour réparations à exécuter à la chaussée du pont de Pinsac.

Tous nos remerciements à notre dévoué conseiller général.

Gignac

Au Comité. — Le Comité radical socialiste de Gignac a adressé par l'intermédiaire de son président la lettre suivante à M. Malvy le sympathique député de l'arrondissement de Gourdon.

« Monsieur le député, Le Comité radical socialiste de Gignac a l'honneur de vous adresser ses plus sincères et chaleureuses félicitations à l'occasion de la motion que vous avez déposée sur le bureau de la Chambre au sujet de l'impôt sur le revenu, dans le but d'améliorer le sort des humbles travailleurs dans le plus bref délai possible.

Pour le Comité : Le Président, LAPEYRONIE

La foire. — Voici les divers cours pratiqués le 25 — Légère hausse sur les bœufs.

Cours de 58 à 65 les 50 kilos suivant la qualité.

Poulets 0,65 lièvre 1 fr. le tout la livre.

Grives 0,75, perdreaux 2,50. 20 quintaux de truffes vendus à raison de 13 à 14 fr. le kilo.

La boîte de 50 Pilules Suisses (croix blanche sur fond rouge et timbre de l'Etat) coûte 1 fr. 50 dans toutes Pharmacies. C'est le meilleur remède contre la constipation.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Commissariat de police

Par décret en date du 21 janvier 1908, M. Alphonse-Abel Fuzier est nommé commissaire de police de 4^e classe à Fumel.

Le rhumatisme chronique

Cette forme de rhumatisme succède souvent à des attaques aiguës et se fixe généralement aux jointures. Le malade affecté de rhumatisme chronique est extrêmement sensible aux variations de température qui réveillent aussitôt ses douleurs. Le traitement le plus efficace du rhumatisme est le sel de Vitell. M. J. Boillot, 20, rue Geoffroy l'Asnier, Paris, envoie une boîte de sel de Vitell pour traitement de 20 jours contre mandat de 3 fr. 15. A Cahors, pharmacie Fournié.

Bibliographie

Le Censeur politique et littéraire H. Blomadaire J. ERNEST-CHARLES, Directeur Sommaire du 25 janvier 1908

Thémis et Bellone, par J. Novicow. — Neutralité scolaire et Tribunaux, par L. Gérard-Varet, député. — La République au Portugal. Une Enquête, par Marçalhaes Lima. — Opinion de M. Alfred Naquet. — La prochaine assemblée épi-copale. — Le prétendu Socialisme de Montaigne (suite), par le Dr Armaingaud. — La Vie Littéraire. Louis Bertrand — Gilbert de Voisins, par J. Ernest-Charles. — Poème, Fugit Tempus, par Gaston Sorbets. — Le Théâtre. « L'Apprenti » à l'Opéra, par Émile Maulde. — Notes et Documents. Le Judaïsme libéral, par Louis Germain Lévy. — Carnet du Censeur. Croquis d'hiver au Bois, par L. de Gaizneron. — Claude Debussy, par D. Ch. Planchet. — « Le Réveil Wallon », par Charles-Brun. — La mauvaise foi de Taine, par H. Monin.

Tous les samedis. — Le numéro : 0 fr. 25. Abonnements. — France : un an 10 fr.; Étranger : 12 fr. 50. Abonnement d'essai de trois mois : 3 fr.

Administration : 155, rue Saint-Honoré, 155, Paris.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e

PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA POUPEE MODELE

Revue des petites filles, illustré de 20 gravures dans le texte.

Paraissant le 15 de chaque mois

Un an, Paris, 7 fr.; Seine, 8 fr.; départements, 9 fr.; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro

Religion. — Morale. — Éducation. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Étoffes imprimées.

Cartonnages colorés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.

Abonnements à partir du 15 de chaque mois

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collections : 3 fr. 50 le volume broché

Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS : MM. Aigrepierre, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

LA HERNIE

M. A. CLAVERIE

le Renommé Spécialiste de Paris de passage à CAHORS

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs la prochaine arrivée à CAHORS de M. A. CLAVERIE, le grand Spécialiste de Paris.

Aussi nous ne saurions trop engager tous ceux qui sont atteints de **Hernies, Efforts, Déplacements des organes**, etc., à profiter du séjour parmi nous de cet éminent Praticien pour aller lui rendre visite, assurés qu'ils sont de trouver, grâce à la merveilleuse efficacité de la méthode dont il est le créateur, un soulagement immédiat à leurs infirmités.

M. A. CLAVERIE recevra de 9 h. à 5 h. et fera lui-même l'application de l'appareil convenant à chaque cas qui lui sera soumis à :

CAHORS. Samedi 1^{er} Février, Hôtel des Ambassadeurs.

Chronique agricole

DES LUZERNIÈRES

On sait que la luzerne, en raison de sa racine pivotante, exige, pour se développer normalement et donner une production régulière et durable, une terre profonde et perméable, riche en matières organiques. Pour établir une luzernière dans les conditions les meilleures, M. Zacharewicz, le très actif professeur départemental d'agriculture de Vaucluse, nous indique en termes précis la marche à suivre. Pour la préparation du sol, dit-il, on doit exécuter de bonne heure un bon labour de défoncement et un ou deux labours superficiels suivis d'un hersage et roulage. Avant le semis,

VOTRE ENFANT

souffre-t-il aussi?

LA PREUVE

Sotteville-les-Rouen, 24 Mars 1905. — « Ma petite Fernande, déclarée tuberculeuse, prit et toléra parfaitement bien l'émulsion Scott qui, en peu de jours, lui

rendit l'appétit, améliora sa digestion et lui renouela, lui fortifia le sang. Mon enfant est aujourd'hui sauvée; elle, qui venait si mal auparavant, a augmenté de 4 kilos en 3 mois. » — Lefebvre, 232, rue de la République.

LE POURQUOI

Les Docteurs prescrivent toujours l'EMULSION SCOTT, parce qu'ils connaissent la haute qualité des substances qu'elle contient, et la perfection de sa formule et de sa préparation. Elle coûte un peu plus que ses grossières imitations, il est vrai ! Mais ne vaut-il pas mieux payer le prix et guérir promptement, radicalement, vos chers petits ? Sûrement si ! Exigez donc toujours le flacon Scott dont l'enveloppe porte la marque :

« LE PÊCHEUR AVEC LA MORUE ».

Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Échantillon franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delonche et Cie), 356, rue St-Honoré, PARIS.

le sol doit être bien nettoyé, car les mauvaises herbes diminuent le produit et surtout abrègent la durée des luzernières.

Si l'on veut obtenir de la luzerne un fourrage abondant, il faut profiter du second labour d'ameublissement pour incorporer au sol une bonne fumure de fumier bien décomposé préalablement mis en couverture. Sile terrain est pauvre en acide phosphorique on peut associer au fumier du phosphate naturel de chaux ou des scories de déphosphoration à la dose de 120 à 2000 kilos par hectare.

En détruisant les mauvaises herbes, l'air pénétre plus facilement dans le sol.

crédit nous constatons un léger flottage. La Banque de Paris recule à 1451 et le Crédit Lyonnais à 1186. Le Crédit Foncier se représente à 675.

Les obligations 4 0/0 de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine terminent à 449 représentant à ce cours un placement de 4.445 0/0.

Les pétroles de Colombia sont demandés à 420. Ce titre quidés son second exercice a donné 14 0/0 de dividende et qui se capitalise encore sur le cours actuel à plus de 8 0/0 présente une marge de hausse considérable, si l'on tient compte que l'affaire se développe de jour en jour sous une conduite habile et prudente et que les dividendes futurs peuvent s'accroître à commencer par celui de l'exercice en cours qui sera clos en mars prochain.

L'action Chénard et Walcker à 439 fr.

Unités Blanches

Un habitant de Toulouse indique plus bas un remède qui intéressera ceux qui souffrent d'hémorroïdes ou d'eczéma.

M. Rolles, 18, rue de la Colombe, à Toulouse, nous dit :

« Il y a sept ou huit ans que j'étais atteint d'un eczéma humide qui me couvrait le haut des jambes et s'étendait un peu autour de la ceinture. Vous dire les souffrances que j'ai endurées m'est presque impossible. A chaque changement de température les démangeaisons étaient épouvantables et le soir, à la chaleur du lit, je me serais mis en sang car il m'était impossible de me retenir de me gratter. J'étais d'autant plus inquiet que tous les médicaments essayés ne m'avaient produit aucun effet lorsqu'on me conseilla d'essayer l'onguent Foster, vendu à la Pharmacie Orliac, à Cahors. Dès les premières applications, les démangeaisons étaient moins fortes, les plaques de petits boutons commençaient à sécher. Après une dizaine d'applications je ne souffrais plus; il me semblait avoir retrouvé une nouvelle vie. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier.

La peau est un des moyens par lesquels les impuretés sont éliminées de l'organisme; mais elle est sujette à des affections particulières qui entravent ou arrêtent entièrement ses fonctions et doivent être soulagées à un traitement spécial. Au nombre de ces affections on compte : l'eczéma, les hémorroïdes, les dartres, les scrofules, la gomme, la teigne, l'herpès, etc. L'onguent Foster est un spécifique contre toutes les démangeaisons de la peau. Il a été employé et sa valeur a été démontrée dans des milliers de cas.

Exigez bien le véritable Onguent Foster, qui est en vente chez tous les pharmaciens au prix de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. J. C. 24.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10); *Touraine, Bretagne Awergrne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*, 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINNE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERGET ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes.

De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

Bulletin Financier

Paris, 27 janvier.

On ne fait presque rien en Bourse aujourd'hui, on attend avec grande impatience la déclaration que fera le gouvernement en réponse à l'important discours de M. Delcassé. Le marché se montre faible et hésitant.

Le Rio Tinto est l'objet d'une vive réaction à 1691.

Notre 3 0/0 soutenu par un gros achat de la caisse, se tient à 65.95

Les fonds russes s'abourdisent le 5 0/0 nouveau à 95.85; le 3

VOL DE GAZ

Extrait du jugement rendu le 16 décembre 1907, par le Tribunal Correctionnel de Cahors, contre Mademoiselle L. P., 36 ans, marchande de faïences, 10, rue Fénélon à Cahors, prévenue de vol de gaz.

La Compagnie est admise partie civile dans la cause.

Attendu qu'il résulte des débats que dans le courant de 1907, Mademoiselle L. P., a frauduleusement soustrait une certaine quantité de gaz au préjudice de la Compagnie du Gaz.

Condanne Mlle L. P. à 50 fr. d'amende avec sursis, à 1 fr. de

dommage intérêt et aux frais du procès.

Ordonne l'insertion du présent jugement dans tous les journaux locaux, le tout aux frais de Mlle L. P., et dit que l'exécution des condamnations ci-dessus pourra être poursuivie par corps contre Mlle L. P. en fixant au minimum la durée de contrainte personnelle.

L. MAURY
 Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
 Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
 75, Boulevard Gambetta
 Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
 DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
 69, BOULEVARD GAMBETTA
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
 M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
 IL GARANTIT SON TRAVAIL
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
 Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

(SERVICE D'HIVER 1907-1908)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos															
739		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		122		1136		700	
OMNIBUS		EXPRESS		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS	
PARIS (Orsay) dép.	—	10 15	7 0	8 30	10 51s.	—	—	—	—	—	—	1 49	2 43s.	3 18s.	4 32	5 45s.	6 45s.	7 37s.	8 45s.	9 34	10 37s.	11 37s.	12 27m.	13 33	14 33	15 33	16 33
PARIS (Aust.) dép.	—	10 24	7 9	8 45s.	11 4	—	—	—	—	—	—	4 1	5 20	6 39	7 55	9 34	10 57	11 33	12 33	13 33	14 33	15 33	16 33	17 33	18 33	19 33	20 33
LIMOGES (arrivée)	3 16	4 36	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
BRIVE... (arrivée)	6 20	7 28	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
BRIVE... (départ)	6 45	7 53	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
Gignac-Cressensac.	7 21	8 29	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
Souillac (arr.)	7 40	8 48	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
CAZOULÈS... (arr.)	7 53	9 01	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
Lamothe-Fénelon.	8 9	9 17	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
Nozac.	8 19	9 27	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
GOURDON.	8 31	9 39	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
Saint-Clair.	8 40	9 48	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
Dégagnac.	8 51	9 59	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
Thédirac-Peyrilles.	9 2	10 10	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
Saint-Denis-Catus.	9 13	10 21	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
Espère.	9 22	10 30	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
CAHORS. (arrivée)	9 32	10 40	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
CAHORS. (départ)	9 41	10 49	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
Sept-Ponts.	9 51	10 59	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
Cieurac.	10 5	11 13	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
Labenque.	10 12	11 20	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
Causade.	10 45	11 53	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
MONTAUBAN arr.	11 19	12 27	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17
TOULOUSE... arr.	12 13	13 21	12 53m	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	—	6 19	7 17	8 17	9 17	10 17	11 17	12 17	13 17	14 17	15 17	16 17	17 17	18 17	19 17	20 17

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noëntais
 DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
 de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
 du Club Cévènois, des Syndicats d'Initiative départementaux
 des Associations des Anciens Elèves :
 de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
 DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
 du Lycée Fénélon et du Lycée Mollère
 de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

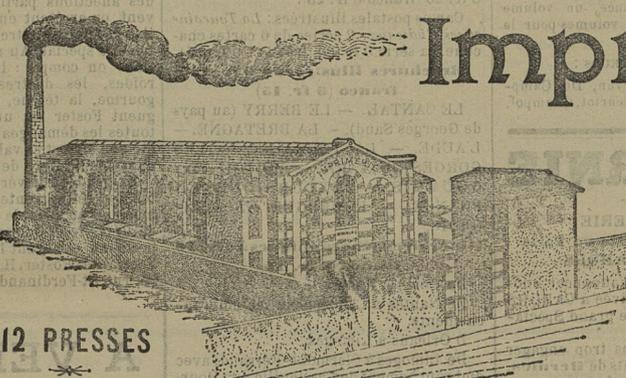
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS



12 PRESSES

INSTALLATION
 A vapeur et à l'électricité.